Infirmier responsable (H/F/X)

Poste actuel à pourvoir : *Service de cardiologie - (polyclinique et secteur interventionnel coronaire, structurel et électrophysiologie)*

APPEL INTERNE/EXTERNE – RÉF. 2026-148

VOTRE MISSION

- En collaboration avec l'infirmier en chef, vous assurez la coordination globale du service de cardiologie, en garantissant l'organisation, la continuité et la qualité des soins ainsi que l'application des protocoles et des bonnes pratiques.
- Vous gérez les équipes infirmières et le personnel en formation, en supervisant les activités, en accompagnant les collaborateurs et en veillant au maintien d'un environnement de travail performant et sécurisé.
- Vous collaborez avec les professionnels du service et du CHU afin d'assurer une prise en charge multidisciplinaire optimale et de contribuer à la démarche qualité institutionnelle.
- Vous contribuez au développement de l'expertise clinique, de la formation et des projets scientifiques, en soutenant les initiatives de recherche, l'enseignement et la participation aux activités académiques du service.
- Selon les nécessités du service, vous participez à l'administration et à la réalisation de soins, afin de soutenir la continuité de la prise en charge et de garantir la qualité des interventions infirmières.

NOUS VOUS PROPOSONS

- Un emploi à **durée indéterminée à temps plein (38h/sem.) avec engagement dès que possible**, principalement sur le site du Sart Tilman. Selon les besoins du service, vous pourriez être amené à travailler sur les autres sites du CHU de Liège.
- Une rémunération à partir de 4026,99€ bruts mensuels (IFIC16) à temps plein + valorisation d'expérience professionnelle (renseignements personnalisés sur demande au service recrutement). À titre exceptionnel, le/la lauréat(e) pourra conserver son grade CHU si et seulement si la fonction de l'appel est identique à sa fonction actuelle.
- 30 jours de congés payés, 10 jours fériés et 4 jours extralégaux, jours de congés supplémentaires en fonction de l'âge ; des chèques repas de 4,5€ ; un tarif réduit aux restaurants d'entreprise ; l'exonération du ticket modérateur sur les consultations et actes techniques ; une assurance hospitalisation (uniquement si contrat DI), intervention employeur de 80% sur l'abonnement TEC/ SNCB ; des avantages commerciaux.

VOTRE PROFIL

- Vous êtes titulaire d'un diplôme belge ou reconnu équivalent d'un **graduat ou bachelier en soins infirmiers (+visa).**
- **Vous avez réussi OU vous engagez à suivre et réussir endéans 5 ans une formation complémentaire de cadre de santé, ou une formation complémentaire de niveau universitaire** : master en art infirmier ou

master en santé publique. Cette formation doit être en rapport avec la direction d'une équipe d'infirmiers. (A.R. du 23 octobre 1964 fixant les normes auxquelles les hôpitaux et leurs services doivent répondre, modifié par l'A.R. du 28 août 2006 - Rubrique III : Normes d'organisation – 12°),

- A la prise de fonction, vous présentez une **ancienneté de minimum 3 ans comme infirmier** au C.H.U. et/ou dans un autre établissement hospitalier ou de soins. Une **expérience de 3 ans en management** ainsi qu'une **expérience de 2 ans en cardiologie**, notamment en polyclinique et en cardiologie interventionnelle, est exigée.
- Vous vous reconnaissez dans les compétences suivantes : organisation, rigueur, pouvoir d'appréciation / esprit critique, capacité à prendre des décisions, capacité de collaboration, assertivité, gestion des émotions, ouverture d'esprit, management des personnes et management des tâches

VOTRE POSITIONNEMENT

- Le CHU de Liège est un hôpital public qui compte, au sein de ses services médicaux et de support, plus de 7000 collaborateurs, actifs sur plus de 10 sites en région liégeoise.
- Pour ce poste spécifique, vous ferez partie d'une équipe d'environ 35 personnes, au sein du service de Cardiologie.

COMMENT POSTULER ?

- Rendez-vous sur notre site : chuliege.be/emplois.
- Postulez en ligne (référence 2026-148), en joignant CV, lettre de motivation, diplôme, formation, agrément, visa, attestations d'emploi, copie carte d'identité recto/verso, (si expérience exigée dans les conditions d'accès à la fonction, fournir les attestations d'emplois utiles).
- Seules les candidatures soumises via notre plateforme en ligne sur le site **www.chuliege.be** seront prises en considération.
- Ne tardez pas, votre candidature doit nous parvenir pour le **20 novembre 2026**.au plus tard.

SUIVI DE VOTRE CANDIDATURE

Toutes les candidatures font l'objet d'une réponse.
Si l'examen de votre CV est concluant, vous serez invité(e) à présenter :

- Une épreuve de savoirs et savoir-faire spécifique à la fonction (éliminatoire) sur convocation le 2 décembre 2026.
- Un assessment par un bureau externe de sélection (éliminatoire) sur convocation.
- Une entrevue finale avec jury (éliminatoire)

CONTACTS

- Votre contact dans le service pour davantage d'informations sur la fonction : **Mélissa BERLEUR – Infirmière en chef**– melissa.berleur@chuliege.be – 04/323.33.40.
- Votre contact au service de recrutement : **PINET Olivia:** 04/366.84.99, Olivia.Pinet@chuliege.be

ANNEXE - HORAIRE

Temps plein (38h/sem.). Conformément au règlement de travail, à raison de 7h36' par jour, du lundi au vendredi. Horaire variable commençant au plus tôt à 7h00 et se terminant au plus tard à 19h00. (30 min de temps de repas). (Selon les nécessités du service, la fonction pourrait impliquer une flexibilité horaire, définie par le directeur des soins infirmiers.)

ANNEXE : MATIERE D'EXAMEN :

1. Législation hospitalière ;
2. Législation relative à la profession ;
3. Notions de l'organisation du Nursing :
   - Démarche en soins infirmiers et son application au niveau du dossier infirmier et du quartier opératoire
   - Organisation du nursing au sein du secteur (effectif, grille horaire, heures supplémentaires, rappels extraordinaires)
   - Evaluation du personnel
   - Evaluation de la qualité des soins
   - Connaissance du DIRHM
   - Projet de service
4. Législation sur le travail ;
5. Règlement de travail et conditions de vie professionnelle du personnel contractuel ;
6. Législation sur le bien être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail (loi du 4 août 1966).